



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le

ID : 081-200034056-20180925-D2018_95-DE

SLOW

Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - RABOU - RICARD - MM ALBA - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DURAND (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VIALA J.-L. (Suppléant).

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU.

N° 2018/95

**Objet : Approbation du Contrat Atouts Tarn 2018-2020
à conclure avec le Département du Tarn**

Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée que le Conseil départemental intervient auprès des collectivités du Tarn pour soutenir des projets d'investissement structurants relevant du Fonds de Développement Territorial. Pour cela, les assemblées départementales réunies le 23 mars 2012 et le 23 avril 2015 ont reconduit respectivement les Contrats Atouts Tarn pour les périodes 2012-2014 puis 2015-2017. L'assemblée départementale réunie le 9 février 2018 a souhaité initier les contrats Atouts Tarn élargis pour la période 2018-2020 en les étendant à l'ensemble des domaines d'intervention du Conseil départemental. Ce nouveau Contrat Atouts Tarn articule ainsi à la fois les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route, ...) et les solidarités humaines (enfance, famille, insertion, autonomie, ...) afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale.

Monsieur le Président fait ensuite lecture du projet de Contrat Atouts Tarn 2018-2020 en précisant les deux axes de développement du territoire à savoir :

Axe 1 : Organiser notre espace de vie par un développement équilibré

Au travers de cet axe, il s'agit de prendre en considération plusieurs phénomènes :

- faire face à la pression foncière et à l'accroissement des besoins générés par l'arrivée de nouvelles populations
- faire face aux difficultés de cohabitation entre ces nouvelles populations et les habitants plus anciens du territoire

Axe 2 : Renforcer la dynamique et l'attractivité du territoire en

- structurant l'offre touristique et de loisirs autour du patrimoine identitaire
- impulsant une démarche territoriale autour de la transition énergétique

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver le Contrat Atouts Tarn 2018-2020 à conclure avec le Département du Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- approuve le Contrat Atouts Tarn 2018-2020 à conclure avec le Département du Tarn,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 septembre 2018.

Le Président,

Raymond GARDELLE

